

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 95

présenté par

M. Gosselin, Mme Bonnivard, M. Seitlinger, M. Kamardine, Mme Duby-Muller, M. Le Fur,
Mme Frédérique Meunier, M. Cinieri, M. Neuder, M. Dubois, M. Boucard, Mme D'Intorni,
M. Brigand, Mme Anthoine, M. Hetzel, M. Portier, Mme Petex-Levet, M. Bourgeaux, M. Bazin,
Mme Louwagie et M. Schellenberger

ARTICLE 6

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« À ces effectifs, s'ajoute la création d'une réserve industrielle. Elle est constituée de volontaires issus des retraités depuis moins de cinq ans, d'anciens salariés de la base industrielle et technologique de défense et des spécialistes de la transformation des chaînes de production, en mesure de renforcer les capacités de production de notre industrie de défense. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis des années, l'importance des « réserves », compte tenu de leur caractère opérationnel, rapide et efficace, est rappelée et renforcée. Ce doit être le cas dans le domaine industriel. D'où la création d'une réserve industrielle.

Notre industrie de défense doit être capable de se transformer en économie de guerre si besoin. Il est donc nécessaire de pouvoir bénéficier de toutes les forces disponibles, y compris sur les postes industriels.

L'appel à de jeunes retraités, à des personnes reconverties, dotées d'une expérience reconnue dans l'industrie de la défense, ou encore à des experts de la production industrielle venant d'autres secteurs est une orientation souhaitable

De façon rapide, il faut mobiliser les ressources humaines manquantes sur des secteurs clés de la production industrielle de défense. La réserve permet à la fois ces compétences et cette réactivité !

C'est un élément fort du lien Armée-nation auquel l'auteur de cet amendement est particulièrement sensible.